



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Métropole lémanique

Le fonds FORTA avalisé ce jour au Conseil des Etats : Une étape décisive pour les infrastructures lémaniques

La Métropole lémanique salue la décision de ce jour du Conseil des Etats, qui a avalisé le projet de Fonds pour les routes et le trafic d'agglomération (FORTA). Les cantons de Genève et Vaud avaient affirmé, de longue date, leur soutien à une solution parallèle pour le réseau ferroviaire et les autoroutes. La version adoptée aujourd'hui permet de répondre aux besoins importants de rattrapage sur les tronçons les plus chargés du réseau suisse dont plusieurs se situent sur le territoire métropolitain genevois et vaudois.

En septembre 2015, le Conseil des Etats avait renvoyé une première mouture de fonds routier. Le travail de la commission compétente et l'engagement de tous les cantons à travers la conférence spécialisée ont permis d'aboutir, par la suite, à dégager des priorités communes. Celles-ci intègrent un nouvel arrêté sur le réseau dans sa version de 2012, la garantie d'une alimentation stable et suffisante du fonds par différentes sources, une hausse supportable de la hausse des prélèvements sur les carburants et un impact acceptable sur le budget général de la Confédération.

Le FORTA permettra la poursuite de la réalisation du programme d'élimination des goulots d'étranglement, pour laquelle les ressources du Fonds d'infrastructure de durée limitée n'auraient pas suffi. Il intègre également le complément de réseau entre Aubonne et Villars-Ste-Croix (contournement de Morges) comme perspective de développement de long terme. La Métropole lémanique salue également le mécanisme adopté qui lie dépenses routières et apports aux projets d'agglomération, répondant à l'impérative nécessité de faciliter les déplacements à l'intérieur des espaces urbanisés en complément des développements autoroutiers et ferroviaires.

« Nous avons souhaité, dès le départ, un fonds pour les routes et les agglomérations parallèle au fonds ferroviaire voté le 9 février 2014. Une étape décisive vers la réalisation de cette égalité de traitement est franchie aujourd'hui », se félicite Luc Barthassat, conseiller d'Etat genevois en charge de l'environnement, des transports et de l'agriculture. Pour Nuria Gorrite, cheffe du Département vaudois des infrastructures

et des ressources humaines, « l'avenir est à la complémentarité entre les modes de transports. Nous devons développer simultanément les capacités des réseaux routiers et ferroviaires du pays et la mobilité interne des agglomérations, qui reposera de plus en plus sur les transports publics ».

Tant la qualité de vie offerte aux habitants que la compétitivité économique durable de la Métropole lémanique passent par des infrastructures de haut niveau, en phase avec les besoins d'aujourd'hui et prêtes à répondre à ceux de demain. Les cantons de Genève et Vaud poursuivront leur engagement pour l'inscription dans la Constitution du fonds routier, ainsi que pour la réalisation concrète de tous les projets sur leur territoire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 mars 2016

[VD] Nuria Gorrite, conseillère d'Etat en charge des infrastructures et des ressources humaines, 021 316 70 01 [GE] Luc Barthassat, conseiller d'Etat en charge de l'environnement, des transports et de l'agriculture, en contactant Thomas Putallaz. Secrétaire général adjoint, 079 417 09 69